

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 20 février 2023 modifiant l'arrêté du 18 février 2022 fixant la liste des diplômes, titres et certificats permettant de satisfaire à la condition de diplôme de la capacité professionnelle prévue à l'article L. 330-1 du code rural et de la pêche maritime et conférant la capacité professionnelle prévue à l'article L. 331-2 du même code

NOR : AGRE2305757A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu l'arrêté du 18 février 2022 fixant la liste des diplômes, titres et certificats permettant de satisfaire à la condition de diplôme de la capacité professionnelle prévue à l'article L. 330-1 du code rural et de la pêche maritime et conférant la capacité professionnelle prévue à l'article L. 331-2 du même code,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 18 février 2022 susvisé est ainsi modifié :

En annexe 1, après le 3.1, sont ajoutés les mots : « 3.2. Titres et certificats - Conseiller en droit rural et économie agricole - Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole (IHEDREA) - » et à l'annexe 2, les mots : « Conseiller en droit rural et économie agricole (niveau II), délivré par l'Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole (IHEDREA) » sont supprimés.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 février 2023.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche,*

B. BONAIME